



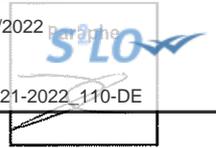
COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 08/09/2023

ID : 038-213803489-20221121-2022_110-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022_110

TARIFS DES SERVICES POUR L'ENFANCE ET JEUNESSE.

L'an deux-mil-vingt-deux le vingt et un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

Excusés : Frédérick CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine Plateau), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET).

Absent : Elidia BERENFELD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires ont été fixés par délibérations du 26 juin 2022. Un complément doit leur être apportés d'une part pour couvrir la période de transition jusqu'à la fin des vacances d'automne et d'autre part pour ajouter des tarifs par demi-journée ainsi que pour les familles non-résidentes.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs suivants :

ENFANTS DOMICILIES A RUY-MONTCEAU

Quotient Familial	Tarifs ALSH du 1er septembre- au 5 novembre 2022			Tarifs ALSH à partir du 7 novembre 2022								
	Journée	demi-journée	Semaine	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours
De 0 à 850 €	11,00 €	5,50 €	53,82 €	11,33 €	5,67 €	53,82 €	5,67 €	82,81 €	53,61 €	180,25 €	154,50 €	206,00 €
De 851 à 1250 €	15,00 €	7,50 €	73,39 €	15,45 €	7,73 €	73,39 €	7,73 €	114,33 €	89,61 €	245,14 €	210,12 €	208,16 €
De 1251 à 1850 €	19,00 €	9,50 €	92,96 €	19,57 €	9,79 €	92,96 €	9,79 €	144,82 €	91,00 €	310,03 €	265,74 €	354,32 €
Sup ou égal à 1851 €	22,00 €	11,00 €	107,64 €	22,66 €	11,33 €	107,64 €	11,33 €	167,68 €	131,57 €	360,50 €	309,00 €	412,00 €

ENFANTS EXTERIEURS

Quotient Familial	Tarifs ALSH du 1er septembre- au 5 novembre 2022			Tarifs ALSH à partir du 7 novembre 2022								
	Journée	demi-journée	Semaine	Journée	demi-journée	Semaine	supplément veillée	mini-camp 6-10 ans 5 jours	mini-camp 6-10 ans 4 jours	Séjour SKI 11/17 ans 7 jours	Séjour 11-13 ans 6 jours	Séjour 14-17 ans 8 jours
De 0 à 850 €	14,85 €	6,05 €	73,34 €	15,30 €	7,65 €	73,34 €	7,73 €	91,09 €	63,61 €	200,28 €	171,69 €	228,90 €
De 851 à 1250 €	19,29 €	8,25 €	95,13 €	19,87 €	9,94 €	95,13 €	10,02 €	124,33 €	98,57 €	272,38 €	233,46 €	311,30 €
De 1251 à 1850 €	23,74 €	10,45 €	116,86 €	24,46 €	12,23 €	116,86 €	12,31 €	151,81 €	101,00 €	344,48 €	295,28 €	393,70 €
Sup ou égal à 1851 €	27,07 €	12,10 €	133,13 €	27,89 €	13,95 €	133,13 €	14,01 €	184,85 €	144,72 €	400,56 €	343,33 €	418,86 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte lesdits tarifs**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Affiché
le 07/12/2022